ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Solidarite, sante et protection sociale : personnel

Question écrite n° 8268

Texte de la question

M Fabien Thieme demande a M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, ou en est l'etat d'avancement du projet du decret relatif a la nomination et a l'avancement du personnel de direction des etablissements mentionnes a l'article 2 (4e, 5e, 6e) de la loi no 86-33 du 9 janvier 1986 relative a la fonction publique hospitaliere (reforme du decret no 80-793 du 1er octobre 1980). Sous quels delais les organisations syndicales et professionnelles seront-elles associees a l'elaboration de ce projet de decret ?

Texte de la réponse

Reponse. - La reforme du statut des directeurs des etablissements sociaux et medico-sociaux publics retient toute l'attention du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale qui lui accorde un caractere prioritaire ; il importe en effet que les profondes mutations que connait le secteur social depuis quelques annees soient accompagnees d'une adaptation de la fonction de direction aux nouvelles prerogatives qui lui sont attachees. Les organisations syndicales seront consultees sur ce projet de statut des que sera terminee la phase de consultation interministerielle aujourd'hui en cours.

Données clés

Auteur : M. Thieme Fabien
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8268
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 221